

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 02 février 2011

L'an deux mille onze, le deux février, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, A. LE GOUGUEC, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : G. VERNAY donne pouvoir à MT. ODRAT
C. COURNUT donne pouvoir à O. HIRSCH jusqu'à son arrivée

SECRETAIRE : L. BUTHION

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010 :

- 15 voix POUR
- 1 abstention MT. CARRET : car absente lors de cette séance

DELIBERATION N°1 : TAUX D'IMPOSITION 2011 :

Rapporteur M. MOREL

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose d'appliquer l'augmentation de 2 %. Les taux seront donc les suivants :

Taxes	Rappel des taux 2010	Taux 2011
Taxe habitation TH	11.90	12.14
Taxe foncière sur le bâti TFB	15.40	15.71
Taxe foncière sur le non bâti	57.22	58.36

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette augmentation par :

- 15 voix POUR
- 1 voix CONTRE : MT. CARRET

Pour la présentation du vote des comptes administratifs, Madame le Maire se retire de la séance et délègue la présidence du Conseil municipal à G. GAVIOT-BLANC 1^{er} adjoint.

DELIBERATION N°2 : Compte administratif budget CCAS 2010

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Virement à la sect.investis.	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
FONCT	2 212.48 €	0 €	1 754.44 €	3 966.92 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres du CCAS émettent un avis favorable par 4 voix POUR

DELIBERATION N°3 : Compte administratif budget communal 2010*Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC*

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat CA 2009	Virement à la section d'investis.	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture	Restes à réaliser 2010	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour affectat. résultat
INVEST	-74 874.50 €		109 655.80 €	34 781.00 €	47 113.00 € 0.00 €	- 47 113.00 €	-12 331.70 €
FONCT	545 743.02 €	385 874.50 €	334 709.18 €	494 577.70 €			494 577.70 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 14 voix POUR
- 1 abstention : A. LE GOUGUEC.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

DELIBERATION N°4 : Affectation résultats – budget communal*Rapporteur : M. MOREL*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/10	494 577.70 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 331.70 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	230 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	252 246.00 €
Total affecté au c/1068 :	242 331.70 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par :

- 15 voix POUR
- 1 abstention : A. LE GOUGUEC.

DELIBERATION N°5 : Subventions aux associations*Rapporteur : M. MOREL*

Madame le Maire donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la commission ainsi que des cotisations dues à divers organismes pour l'année 2011.

Associations	Année 2011
ACCA	250 €
AGV gymnastique volontaire	300 €
Association Familiale Rurale	350 €
Association des pêcheurs de la gère	250 €
Chorale «Clef des chants»	550 €
Club des anciens «Trait d'union»	200 €
Ecole de musique	3 500 €
Harmonie	750 €

Football Club de la Sévenne	1 100 €	
Football Club de la Sévenne (stage)	300 €	
Rugby Club Sévenne	650 €	
AFIPAEIM	300 €	
Bibliothèque pédagogique	100 €	
Prévention routière	100 €	
Délégation Education nationale	50 €	
Divers	500 €	
Total	9 250 €	

Participations autres organismes	Année 2011
ADMR	3500 €
Croix Rouge	350 €
Chambre des métiers Isère	-
Chambre des métiers Rhône	-
Association des maires Isère	490 €
PARFER	279 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : Budget Primitif COMMUNAL 2011

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2011 :

- section de fonctionnement :

. dépenses : 1 478 507.00 €

. recettes : 1 478 507.00 €

- section d'investissement :

. dépenses : 2 006 563.00 €

. recettes : 2 006 563.00 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2011 est adopté par :

- 13 voix POUR
- 2 abstentions : R. ALIX et A. LE GOUGUEC
- 1 voix contre : MT. CARRET

DELIBERATION N°7 : Budget Primitif CCAS 2011

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2011 :

- section de fonctionnement :

. dépenses : 9 966.92 €

. recettes : 9 966.92 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les membres du CCAS.

DELIBERATION N°8 : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES

Rapporteur : Marielle MOREL

Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Pour un meilleur fonctionnement, il a été décidé de regrouper la communication, les associations et les animations au sein d'une même commission.

Compte tenu des différentes missions de la commission « Communication, Associations, Animation », il est proposé de créer un poste de conseiller délégué ayant pour mission de suivre au quotidien le travail de cette commission, de centraliser et coordonner l'ensemble des tâches en étroite collaboration avec Madame le Maire.

Lors de précédentes réunions de travail, il a été proposé au conseil municipal de désigner Lydie BUTHION, conseillère municipale déléguée.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée aux indemnités de fonctions des élus, l'indemnité perçue par Lydie BUTHION sera portée à 4% de l'indice brut 1015, soit 152.08 € mensuel. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011. Pour rappel, André TRUCHET a été nommé conseiller délégué aux travaux le 26 novembre 2010.

Renonciation de perception de l'indemnité par un conseiller municipal

Par courrier reçu le 27 janvier 2011, Bruno DECHASSE, conseiller municipal informe Madame le Maire de sa volonté de ne plus percevoir l'indemnité de fonctions qui lui était allouée en raison de sa disponibilité réduite due à son activité professionnelle.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

- de se prononcer sur la création d'un poste de conseiller délégué à la commission « Communication, Associations, Animation » :
 - . 14 voix POUR
 - . 1 abstention : L. BUTHION
 - . 1 voix CONTRE : MT. CARRET
- de se prononcer sur la désignation de Lydie BUTHION à ce poste :
 - . 14 voix POUR.
 - . 1 abstention : L. BUTHION
 - . 1 voix CONTRE : MT. CARRET,
- de prendre acte du souhait de Bruno DECHASSE de ne plus percevoir l'indemnité de fonctions.
- de se prononcer sur la modification du tableau des indemnités des élus en résultant :
 - . 13 voix POUR.
 - . 2 abstentions : C. BOREL, L. BUTHION
 - . 1 voix CONTRE : MT. CARRET,

DELIBERATION N°9 : CAPV : approbation du rapport de la Commission Locale de transfert de charge :

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

G. GAVIOT-BLANC rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a procédé en 2010 à une actualisation de ses statuts qui a conduit au transfert de deux nouvelles compétences : la gestion des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants et l'organisation et la gestion du festival « Jazz à Vienne ». Par ailleurs en mars 2010, le boulodrome de Vienne est devenu d'intérêt communautaire.

Compte tenu de ces transferts de compétences, la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAPV s'est réunie à deux reprises le 22 novembre 2010 et le 18 janvier 2011.

A l'issue de ces réunions, la CLETC a établi un rapport proposant une évaluation des charges transférées pour les communes de la CAPV.

Le conseil municipal de chaque commune membre de la CAPV est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLETC joint en annexe.

Sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux, le montant des charges transférées sera déduit de l'attribution de compensation de chaque commune membre de la CAPV.

Le montant de l'attribution de compensation de chaque commune qui résulte de l'actualisation des statuts de la CAPV est fixé comme suit pour l'année 2011 et les années suivantes (sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux).

Pour la commune de Chuzelles, l'attribution de compensation pour l'année 2010 s'élevait à 86 310 €, suite au transfert de compétence du Syndicat des 4 Vallées dont les charges pour la commune s'élèvent à 14 424 €, l'attribution de compensation pour l'année 2011 sera de 71 886 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable se rapportant à ce dossier et plus généralement à faire le nécessaire.

DELIBERATION N°10 : RENFORCEMENT HTA/BASSE TENSION POSTE VERDIER

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Suite à une demande de raccordement, il apparaît qu'un renforcement de réseau est nécessaire, en effet, le poste Verdier est en surcharge à l'état initial.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 17 531 €
- 2- Le montant total de financement externe serait de 14 153 €
- 3- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 inclus dans le prix de revient s'élèvent à 704 €
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 2 675 €

Afin de permettre au Syndicat Energie 38 (SE.38) de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE.38.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

DELIBERATION N°11 : AFFILIATION AUX CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL TSP :

Rapporteur P. ALLARD :

Afin de pouvoir permettre aux bénéficiaires du service « téléalarme » de pouvoir régler la participation financière par les Chèques Emploi Service Universel, la collectivité doit remplir et signer un contrat d'affiliation. Pour signer ce contrat, il y a lieu de délibérer pour :

- obtenir l'accord du conseil municipal sur ce principe
- habilitier le Maire à signer tout document administratif et comptable
- accepter le Chèque Emploi Service Universel pour le service « téléalarme ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DIVERS :

Changement poste adjoint administratif :

Suite à la réussite au concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe, Mme Lauriane DUMAS est nommée à ce grade à compter du 1^{er} février 2011.

Téléthon :

La participation communale au Téléthon s'élève pour l'année 2010 à 300 €.

Point sur les travaux en cours :

- . Aménagements sécurité route des Martinières et centre-village
- . Transfert de la compétence du syndicat des 4 Vallées à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
- . Mille Club
- . Plan Local d'Urbanisme
- . Zonage d'assainissement

Avenant au bail professionnel de Mme GIRIER masseur-kinésithérapeute :

Madame le Maire informe les membres présents qu'un avenant au bail professionnel a été signé dernièrement pour sous-location à deux infirmières.

Actions G4 : Présentation de la Coopération Métropolitaine :

Calendrier évènements/manifestations :

Point sur les délégations du conseil municipal au Maire :

Dans le cadre de l'opération « construction de l'ensemble atelier technique/restaurant scolaire », Madame le Maire informe les membres présents que le marché suivant « marché à procédure adaptée » a été signé :

- Lot 11 : plomberie, sanitaire, VMC, chauffage pour un montant de 255 804.58 € attribué à l'entreprise MARTIN Frédéric de VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
M. MOREL

The image shows the official blue circular stamp of the 'MAIRIE DE CHUZELLES ISERE'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Morel'.